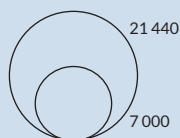


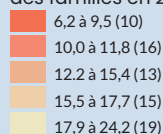
Répartition et part de familles monoparentales en 2021 sur le territoire du Scot Sepal

Source : Insee RP 2021

Nombre de familles monoparentales en 2021



Part des familles monoparentales sur l'ensemble des familles en 2021



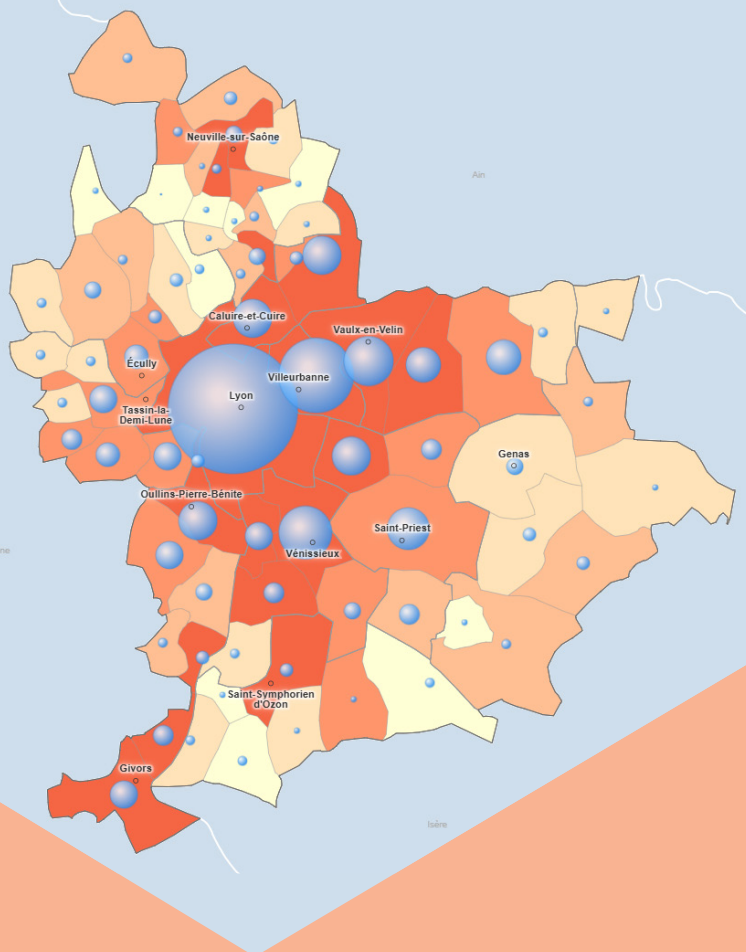
Scot Sepal : 17,9%

CCEL : 11,3%

CCPO : 11,6%

Métropole de Lyon : 17,9%

Périmètre du Sepal



OBSERVATOIRE
PARTENARIAL
DE L'HABITAT

#Déchiffrage

JUILLET 2025

Flashez pour accéder
au Géoclip Habitat



#6 Les familles monoparentales habitant le territoire du Sepal

INTRODUCTION

Depuis la création de l'Observatoire partenarial de l'habitat en 2010, de nouvelles thématiques et de nouveaux indicateurs y sont intégrés chaque année permettant d'améliorer la connaissance du territoire par les acteurs locaux.

En 2024, le travail a porté sur les familles monoparentales et 48 indicateurs relatifs à ces ménages ont été intégrés au Géoclip habitat accessible via le QR Code ci-contre.

Ce sixième numéro de «Déchiffrage» consacré aux familles monoparentales habitant le territoire du Sepal (Métropole de Lyon, CCEL et CCPO), permet de mieux connaître leur profil et d'éclairer les pouvoirs publics sur les enjeux les concernant. Ce document présente les chiffres clés relatifs aux ménages monoparentaux du territoire (nombre, répartition territoriale, niveau de revenus, situation face à l'emploi et au logement) ainsi que leurs contraintes spécifiques pour l'accès au logement.



Profil des familles monoparentales de l'agglomération lyonnaise

En 2021, l'Insee recense 67 403 familles monoparentales à l'échelle du Sepal ce qui représente 18% des familles du territoire. La monoparentalité recouvre des réalités très diverses mais ces familles sont plus exposées à la pauvreté que les familles dites traditionnelles. À l'échelle de la Métropole de Lyon, 30% d'entre elles vivent sous le seuil de pauvreté¹.

18% des familles du Sepal sont monoparentales

40% sont locataires du parc social (Insee 2021)

Définitions Insee

Famille monoparentale : comprend un parent isolé et un ou plusieurs enfants célibataires (n'ayant pas d'enfant).

Famille : partie d'un ménage comprenant au moins 2 personnes et constituée :
- Soit d'un couple vivant au sein du ménage, avec le cas échéant son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage ;

- Soit un couple avec son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage (familles monoparentales).
Pour qu'une personne soit enfant d'une famille, elle doit être célibataire et ne pas avoir de conjoint ou d'enfant faisant partie du même ménage. Un ménage peut comprendre zéro, une ou plusieurs familles.

* UC (unité de consommation) pour comparer les niveaux de vie de ménages de taille ou composition différente, le revenu est divisé par le nombre d'UC : 1 UC pour le premier adulte du ménage, 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans et + et 0,3 UC pour les - de 14 ans.

** Un individu est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté (60 % du niveau de vie médian 1 155 € pour 1 personne seule en 2021).

Une progression de la part des familles monoparentales sur la décennie 2010-2021

Leur part a augmenté de +2,2 points à l'échelle du Sepal entre 2010 et 2021, passant de 15,7% à 17,9% de l'ensemble des familles. Cela représente un total de 67 403 familles monoparentales en 2021. Sur la Métropole cette part est en hausse de +2,3 points, ce qui représente 64 969 familles monoparentales en 2021. Pour la CCPO la hausse est de +1,5 points (963 familles monoparentales en 2021) et de +2,4 points pour la CCEL (1 471 familles monoparentales en 2021).

Une grande majorité de femmes seules avec enfants

Les femmes représentent 82,5% des cheffes de familles monoparentales du Sepal en 2021. Ce taux est dans la moyenne nationale (82%) et est identique à la Métropole. Il est de 74,9% pour la CCEL et de 74,4% pour la CCPO.

69,2% des familles monoparentales du Scot ont 1 ou 2 enfants âgés de moins de 25 ans.

20,7% des enfants de moins de 18 ans du Sepal vivent dans une famille monoparentale.

40% des ménages avec familles monoparentales du Sepal sont locataires du parc social

Ces familles sont majoritairement logées dans le parc privé (59% dont 31% sont propriétaires et 27% sont locataires privés). Cette répartition des statuts d'occupation est similaire pour la Métropole mais diffère pour la CCEL et la CCPO où l'offre locative sociale est moins développée. Au sein de la CCEL, ces familles sont à 59% propriétaires, 27% locataires du parc privé et seulement 12% locataires du parc social. Sur la CCPO, elles sont à 56% propriétaires, à 21% locataires du parc privé et à 22% locataires du parc social. Le taux de familles monoparentales locataires du parc social varie logiquement en fonction de l'offre disponible.

Selon les données de l'occupation du parc social 2022, les familles monoparentales représentent 20,6% des occupants de ce parc à l'échelle du Sepal. Elles sont plus prégnantes parmi les occupants du parc social de la CCEL (28,4%) et de la CCPO (26,1%).

Source

¹ Les différents visages de la pauvreté au sein de la Métropole de Lyon - Insee Flash Auvergne-Rhône Alpes n°149 - octobre 2024

En 2023, les familles monoparentales représentent 22% des demandeurs de logement social à l'échelle du Sepal. Cette part est de 21,9% pour la Métropole de Lyon, de 27,6% pour la CCEL et de 27,5% pour la CCPO.

26,6% des demandes de logement social de familles monoparentales ont été satisfaites en 2023 parmi l'ensemble des demandes satisfaites du Sepal. Pour la Métropole, ce taux est de 26,5%, pour la CCPO de 34,3% et pour la CCEL de 28,1%.

Des revenus inférieurs de 29% à 34% pour les familles monoparentales par rapport à l'ensemble des revenus

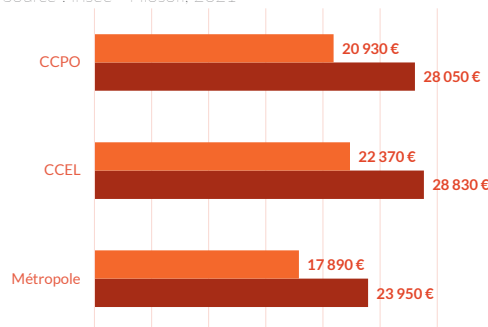
Cet écart est de -34% pour les familles monoparentales de la Métropole. Le revenu médian par UC* de la Métropole est de 17 890€ pour les familles monoparentales contre 21 950€ par UC pour l'ensemble des ménages en 2021.

Cependant, sur le territoire du Sepal en 2021, les familles monoparentales sont très majoritairement en situation d'emploi (34% d'employés, 22% de professions intermédiaires et 16% de cadres et professions intellectuelles supérieures), seules 9% sont sans activité professionnelle. Ces taux sont similaires pour la Métropole et la CCEL mais légèrement différents pour la CCPO où il y a une plus forte représentation des professions intermédiaires (28%) et de cadres et professions intellectuelles supérieures (25%).

Au sein de la Métropole, 30% de la population des familles monoparentales est considérée pauvre**. Ces familles, avec celles de 3 enfants et plus sont les plus touchées par la pauvreté selon une étude de l'Insee réalisée en 2024¹.

Revenu médian disponible par UC (€) en 2021

Source : Insee - Filosofi, 2021



■ Revenu médian disponible par UC - Familles monoparentales (€)
■ Revenu médian disponible par UC (€)



Un public vulnérable face au logement, sans politique publique dédiée

La monoparentalité est souvent une phase transitoire du parcours de vie qui se termine par le départ des enfants devenus indépendants ou la remise en couple. Cependant cette période conduit très fréquemment à des changements subits de logement en lien avec l'instabilité financière du mono parent.

401 places
dédiées aux
mères isolées
avec enfants de
moins de 3 ans
réparties sur **8 sites**
(Métropole, 2024)

25 logements
intercalaires⁶
en diffus (Métropole)

Définitions

⁴ La **cotation** consiste à attribuer des points à chaque demande de logement social à partir d'une grille de critères objectifs définis à l'échelle de la Métropole de Lyon.

Pour connaître l'ensemble des critères de cotation : logementsocial.grandlyon.com

⁶ **Logement intercalaire** : mobiliser des terrains ou des locaux vacants sur des périodes de courte ou moyenne durée pour y héberger ou y loger temporairement des personnes vulnérables.

Informations

² Le genre du capital - Bressière / Gollac - 2020

³ Cohabitation forcée : 1 séparation sur 4 conduirait à ce type de situation dans les grandes métropoles selon les récentes études et pour une durée de 3 à 6 mois.

⁵ L'Auvent est le seul centre maternel du territoire exclusivement dédié aux mères et à leur bébé. Inscrit dans le cadre de la prévention et de la protection de l'enfance, il propose un hébergement et un accompagnement quotidien pluridisciplinaire aux mères et futures mères.

Des contraintes d'accès à un logement classique amplifiées par la tension du marché

Obtenir un logement familial dans le parc privé avec un seul revenu est financièrement difficile pour un mono parent. La **tension actuelle du marché local** ajoute une contrainte supplémentaire. La crise de l'offre de logements conjuguée à la forte demande, en particulier au sein de la Métropole de Lyon, contraint les ménages qui se séparent à rester dans une situation complexe ou à s'éloigner fortement du secteur centre pour accéder à un logement correspondant à leurs revenus en baisse.

Selon un étude réalisée en 2020² à l'échelle nationale, le pouvoir d'achat diminue de 6% pour les hommes, à 31% pour les femmes au moment de la séparation. Ce différentiel résulte du salaire des femmes souvent moins conséquent et d'une pratique plus fréquente du temps partiel.

Ces familles sont plus contraintes dans l'accès au logement et plus vulnérables au **risque de mal logement** (sur occupation) et de **cohabitation forcée³**. Cette dernière situation est amplificatrice de violences entre conjoints et/ou vis-à-vis des enfants, ce qui a été flagrant lors des différents confinements.

Un public légèrement priorisé dans l'accès au logement abordable ...

... dans le parc social

Au sein de la CCEL, les personnes en situation de divorce ou de séparation ainsi que les parents isolés bénéficient d'un nombre de points supplémentaires dans la grille de **cotation de la demande⁴** de logement social, qu'il s'agisse d'une première demande ou d'une mutation. Dans celle de la Métropole de Lyon, le statut de famille monoparentale n'est pas identifié en tant que tel, cependant, ces familles peuvent se retrouver dans d'autres situations jugées prioritaires et qui peuvent faciliter l'accès au logement social (violence au sein du couple, personnes hébergées par des tiers, sur-occupation avec au moins un mineur, sortant d'accueil Mère Enfant, etc.).

... en Bail Réel Solidaire

Le BRS est destiné à des ménages dont les ressources ne dépassent pas certains plafonds. Ceux-ci sont définis en fonction du nombre de personnes composant le foyer et de la zone géographique du logement. Le

critère de monoparentalité entre en compte via ce plafond et une priorisation relative de ces ménages.

Des ménages fortement bénéficiaires du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)

En 2024, les familles monoparentales représentaient 50% des ménages bénéficiaires des **aides directes du FSL**, sur l'ensemble des aides directes disponibles : accès au logement, paiement de factures d'eau et d'énergie et aides au maintien dans le logement. De plus, elles représentaient 30% des bénéficiaires de mesures d'**accompagnement social lié au logement** (ASLL) et 31,8% des ménages bénéficiaires de mesures de **gestion locative adaptée** (GLA).

Une augmentation de la fréquentation des Maisons de la Métropole

La part des familles monoparentales reçues annuellement par les Maisons de la Métropole (MDM) est passée de 15% en 2018 à 30% depuis 2020. En 2022, elles représentaient 35% des ménages dit «sans ressources» reçus. Cela témoigne d'une précarisation accrue d'une partie des familles monoparentales du territoire.

Pour les mono parents précaires, une offre d'hébergement spécifique se développe

Plusieurs projets à destination de ménages monoparentaux en situation de précarité ou de vulnérabilité sont soutenus par la Métropole de Lyon au titre de sa politique d'hospitalité, de protection de l'enfance et dans le cadre des aides à la pierre. Voici quelques exemples non exhaustifs :

La **Maison des Amis du Monde** (MAM) réhabilitée et gérée par Habitat et Humanisme Rhône est une ancienne maison de retraite qui dispose de 20 places pour des mères isolées avec enfants de moins de 3 ans.

La **Colline** est un centre d'hébergement d'urgence géré par l'Armée du Salut et le MAS. Elle a ouvert en 2025 et propose 190 places pour accueillir 80 ménages, jusqu'en mai 2028.

Le **centre maternel l'Auvent⁵** de la fondation Alynéa - Samu Social 69 héberge et accompagne 29 femmes enceintes et mères isolées en situation de fragilité avec au moins un enfants de moins de 3 ans.



Agence d'**Urbanisme** de l'aire
métropolitaine **lyonnaise**

Tour Part-Dieu, 23^e étage
129 rue Servient
69326 Lyon Cedex 3
Tél. : +33(0)4 81 92 33 00
www.urbalyon.org

Directrice de publication : **Natalia Barbarino**
Référente : **Anne Francioso** - a.francioso@urbalyon.org
Ce rapport résulte d'un travail associant les métiers
et compétences de l'ensemble du personnel de l'Agence d'urbanisme

La réalisation de ce rapport a été permise par la mutualisation
des moyens engagés par les membres de l'Agence d'urbanisme